



Vincent DOLLMANN  
Archevêque de Cambrai

Cambrai, le 8 mai 2020

## **REPERES POUR LA VIE PASTORALE DU 11 AU 30 MAI 2020 PREMIERE PHASE DE DECONFINEMENT**

Si l'épidémie poursuit sa décrue, le temps du déconfinement est proche. Il s'agit de le vivre de façon intelligente et responsable. A nouveau, je salue toutes les initiatives pastorales imaginées depuis le début du confinement et encourage à leur poursuite. Le site du diocèse rend compte largement des actions menées par les paroisses, les mouvements et les services diocésains.

Du 11 au 30 mai 2020, les possibilités de se rassembler restent pour l'instant réduites. Cependant, des regroupements de moins de 10 personnes sont autorisés, dans le respect des règles sanitaires.

### **I- Quelques indications dans différents secteurs de la vie diocésaine**

#### **Les temps de prière**

-Il faut veiller à garder les églises ouvertes, avec moins de 20 personnes en prière individuelle et à distance les unes des autres.

-Il est souhaitable que des temps d'adoration du Saint Sacrement soient proposés.

-Plus que jamais le sacrement de la réconciliation est don de réconfort et de paix et prépare à renouveler en profondeur la vie chrétienne et ecclésiale. Depuis le début du confinement, en certaines églises, le confesseur discerne avec le pénitent d'une réception de la Sainte Communion dans le prolongement de l'absolution.

-Les réunions de toute nature, avec 10 personnes maximum, peuvent être tenues. Divers projets se mettent en place : en certains endroits, le projet de célébration de messes ou groupes de partage de la Parole à domicile est même envisagé. Dans d'autres endroits, on propose des prières en famille autour de la Sainte Communion apportée par l'un des membres qui a assisté à une messe.

-Les célébrations de funérailles peuvent se tenir dans les églises. Merci de mieux communiquer cela au niveau des paroisses et des familles qui n'ont pas toujours les informations exactes. L'assemblée dans ce cas peut aller jusqu'à 20 personnes. Les messes pour le défunt ont à être célébrées par le prêtre seul. Avec la famille, elles auront à être reportées après la période de pandémie.

Pour toutes ces réunions, on veillera au nettoyage systématique des lieux et on respectera les gestes barrières et les mesures de distanciation.

### **Les sacrements de l'initiation chrétienne et du mariage**

-Les différents groupes, de moins de 10 personnes, pourront reprendre leur accompagnement de catéchumènes, dans le strict respect des consignes de distanciation et des règles sanitaires.

-Les sacrements de l'initiation chrétienne à moins de 10 personnes peuvent être envisagés. Pour les gestes de l'eau et de l'onction, on portera un masque. L'onction se fera avec un stylet ou bâtonnet.

-J'accepte dans les mêmes conditions de conférer le sacrement de la confirmation, notamment pour les adultes, à partir de 18h à la Cathédrale.

-Les couples qui sont déjà mariés civilement et qui acceptent le cadre d'une assemblée de 10 personnes peuvent recevoir le sacrement du mariage.

### **Les visites à domicile et le service de la communion eucharistique**

-Les visites à domicile, notamment auprès des personnes vulnérables doivent être favorisées ; elles peuvent se faire sur le pas de la porte.

-Le service diocésain des jeunes prépare des grands jeunes à visiter les personnes malades ou confinées chez elles pour des raisons de santé. Ils pourront également leur porter la Sainte Communion. Il est souhaitable que cette initiative soit étendue à toutes les paroisses. C'est l'occasion de solliciter des personnes plus jeunes qui sont des familiers de l'eucharistie et qui acceptent de se former aux gestes sanitaires (port du masque, des gants...).

-Le sacrement des malades devrait être davantage proposé et conféré par le prêtre dans les conditions qui étaient celles du temps du confinement (distance de plus d'un mètre, port de masque, utilisation d'un stylet pour l'onction).

## **La catéchèse et aumônerie de l'enseignement public**

-Il faudra poursuivre les activités à distance (internet, téléphone, courrier) et porter le souci de la catéchèse à domicile. C'est un véritable enjeu pour les années à venir.

-Pour le mois de mai, tout ce qui a trait aux regroupements (réunions, activités diverses, temps de prières, célébrations ...) ne peut être envisagé pour des jeunes de moins de 16 ans.

-Pour les jeunes de plus de 16 ans et les adultes, les conditions de rencontres doivent être celles que l'Etat a définies (respect des distances, des gestes barrières, des protections individuelles).

Si des rencontres sont à nouveau proposées, ce sera conformément aux protocoles sanitaires des établissements scolaires dont les chefs d'établissements peuvent être de bon conseil. Il faut veiller particulièrement à l'aménagement des lieux et au respect des gestes barrière ainsi qu'au maintien des distances suffisantes pendant l'entrée et la sortie des enfants.

## **Les réunions de conseils et d'équipes**

-On favorisera les rencontres d'EAP (Equipe d'Animation de la Paroisse) et autres conseils par internet, de même pour les différentes équipes liées à des Mouvements ou des traditions spirituelles.

## **Le service de la charité**

-Les structures ecclésiales (Secours Catholique, Conférence Saint-Vincent-de-Paul, Solidarités quartiers...) poursuivent leur travail aux côtés d'une multiplicité d'actions spontanées. Il nous faut être prêts à affronter un accroissement des situations de pauvreté et à poursuivre une collaboration de confiance pour que la lumière de l'Évangile demeure accessible aux plus démunis.

-Pour soutenir ces actions de solidarité et encourager à leur développement, il est bon d'en informer le Père Christophe Decherf, vicaire épiscopal chargé de la diaconie. ([ch.decherf59@laposte.net](mailto:ch.decherf59@laposte.net)).

## **Les aumôneries d'établissements de santé, de retraite et de prison, les équipes de visiteurs**

-Les visites restent soumises à l'autorisation de la direction de l'établissement. Cette dernière en précise les modalités.

-Les aumôniers (hôpitaux et cliniques) sont responsables de la présence de l'Eglise dans l'établissement ; à ce titre, il est important de se mettre en lien avec eux lors de toute démarche pastorale (communion, sacrement des malades...). Les coordonnées des aumôniers ont été envoyées par mail aux paroisses en début de confinement.

## **L'Enseignement Catholique**

-Les chefs d'établissement, les professeurs et l'ensemble du personnel ont su s'adapter pour poursuivre à distance les cours aux élèves et les contacts avec les familles. Certains établissements ont accueilli des enfants de parents au travail.

-L'ensemble des écoles du Primaire travaillent à une reprise des cours en présentiel à partir du 12 mai. Elles devront tenir compte d'un protocole sanitaire rigoureux établi par l'Enseignement Catholique en lien avec le Ministère de l'éducation.

## **Au niveau des services diocésains**

-Le chômage partiel des employés sera prolongé. Le télétravail se poursuivra autant que possible.

-La maison du diocèse restera fermée au moins jusqu'au 2 juin 2020.

## **II- Perspectives pour la période au-delà du 30 mai 2020**

Il semble difficile de prédire avec précision ce qui sera possible à cette date. J'espère que le plan proposé par la Conférence des évêques pourra être mis en œuvre. Il prévoit notamment que :

-Les célébrations liturgiques puissent reprendre au plus vite.

-Pour respecter les mesures sanitaires, toutes les célébrations même les messes en semaine pourraient se tenir dans les édifices les plus vastes et comprenant plusieurs entrées.

-Pour ce qui est des célébrations de Profession de foi ainsi que des sacrements de la communion, de la confirmation et du mariage, un report semble préférable sauf si, localement, on juge possible de les vivre dans le strict respect des règles sanitaires.

## **En Conclusion**

Pour toutes les rencontres, il faudra respecter strictement de nombreuses recommandations, notamment :

- La distanciation sociale et même l'encouragement à porter le masque.
- L'absence de feuille de chants, de bénitier et de geste d'aspersion.
- L'absence de tout contact (embrassade, geste de paix etc..).
- L'utilisation d'un stylet pour les signations et onctions (sacrement des malades, du baptême et de la confirmation).
- Le passage des mains du célébrant et des laïcs au gel hydro-alcoolique avant tout rapprochement à moins d'un mètre, notamment pour donner la communion et les gestes sacramentels.
- L'absence de registre de condoléances et du passage du goupillon de main en main, pour les funérailles.

Chaque doyen ou curé, avec ses équipes, de même que chaque responsable de service et aumônier doit pouvoir discerner les projets à mettre en œuvre pour marquer une nouvelle étape dans la vie pastorale à partir du 11 mai. Je vous saurai gré d'informer les membres du Conseil épiscopal, de vos différentes initiatives. Comme évêque, il faut que je puisse rendre compte de nos actions aux autorités civiles et à la société.

Les semaines de confinement ont fragilisé notre situation financière. Les services de l'économat et de la communication ne ménagent pas leurs efforts pour y remédier. J'insiste pour que tous aient à cœur d'informer largement sur les possibilités de soutenir la vie diocésaine notamment par le don en ligne.

Ce temps de crise nous invite avec toute l'humanité à des remises en question et des conversions quant à nos modes de vie. Comme citoyens, nous avons à participer à ces débats, et comme chrétiens, nous sommes appelés à témoigner de la proximité du Christ à toutes les réalités humaines et à rendre compte des repères qu'il nous a laissés. C'est en ce sens que je vous invite à utiliser et à proposer la fiche de relecture « En temps de crise, Dieu nous parle et nous invite à réagir », rédigée par le Père Mathieu Dervaux en lien avec le Conseil épiscopal.

En cette neuvaine de prière en préparation à la fête de Notre-Dame de Grâce le 15 mai, nous portons les familles éprouvées par la maladie ou le deuil et toutes les personnes qui sont touchées par la précarité. Durant la neuvaine, le 12 mai, fête de la Dédicace de la Cathédrale, je consacrerai le Saint-Chrême et bénirai l'huile des catéchumènes et des malades, au cours de la messe à 18h30. Des personnes désignées, clercs et laïcs, représenteront les doyennés et se chargeront d'acheminer les huiles vers les paroisses. Cette célébration précédée du chapelet à 18h sera transmise sur le site du diocèse.

Unis dans la foi au Christ ressuscité,

✠ Vincent DOLLMANN  
Archevêque de Cambrai